

**Diffusion de l'émission Zone Interdite :
« Scandales et défaillance de l'Etat : les dossiers noirs du handicap »
La réaction de la Fédération Paralytic Cérébrale France**

Le dernier numéro de l'émission « Zone Interdite » intitulé : « *Scandales et défaillance de l'Etat : les dossiers noirs du handicap* » diffusé hier soir vient jeter un regard cru sur la logique mortifère de paupérisation et de déqualification du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap que la Fédération Paralytic Cérébrale France dénonce depuis plusieurs années.

Les faits mis en exergue dans le reportage sont intolérables et ne peuvent être que vivement condamnés. Toutefois et c'est la loi du genre de ce type d'émission, la Fédération Paralytic Cérébrale France, sans nier la réalité et l'importance des difficultés et parfois même des graves dysfonctionnements évoqués, invite à ne pas jeter l'opprobre sur tout un secteur et sur l'engagement de nombreux professionnels qui font leur métier avec humanité, engagement et compétence.

Le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tant en établissement qu'à domicile, vit une crise profonde. C'est une réalité qu'il convient de regarder avec lucidité. L'activité n'est ainsi préservée qu'au prix d'une dégradation historique de la qualité de l'accompagnement où le « nursing » a largement pris le pas sur les projets autour de la participation sociale des personnes handicapées. 15 à 20% des postes du soin et de l'accompagnement sont aujourd'hui vacants dans le secteur adultes. Comment cette situation qui perdure depuis de longues années ne pourrait-elle pas avoir d'incidences sur la vie des personnes accompagnées ? La transformation de l'offre, que toutes les parties prenantes appellent de leurs vœux, ne peut être, par exemple, que freinée face à la pénurie des professionnels et aux moyens qui manquent cruellement pour engager des actions de fond.

De nombreuses familles restent, comme l'a démontré le reportage, sans réelle réponse tant au niveau des enfants que des adultes. Le plan gouvernemental des « 50 000 solutions » ne suffira pas à répondre à l'étendue des besoins. Mais quels sont-ils au juste ? Personne ne le sait précisément au plan national puisque les pouvoirs publics s'entêtent à refuser la mise en place d'un observatoire des besoins qui permettrait seul de calibrer les politiques publiques. Il est vrai que cet observatoire mettrait sans aucun doute à jour une réalité particulièrement accablante.

Les réponses, nous les connaissons. Celles-ci sont largement relayées par tous les acteurs associatifs du handicap et passent par des actions structurelles comme la revalorisation des carrières et des salaires des professionnels à travers une convention collective unique attractive, un effort puissant de formation, une réponse en termes de création de places qui soit enfin à la hauteur des besoins et une coordination efficace entre l'Etat et les Départements pour lutter contre les iniquités territoriales.

Contact presse :

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr